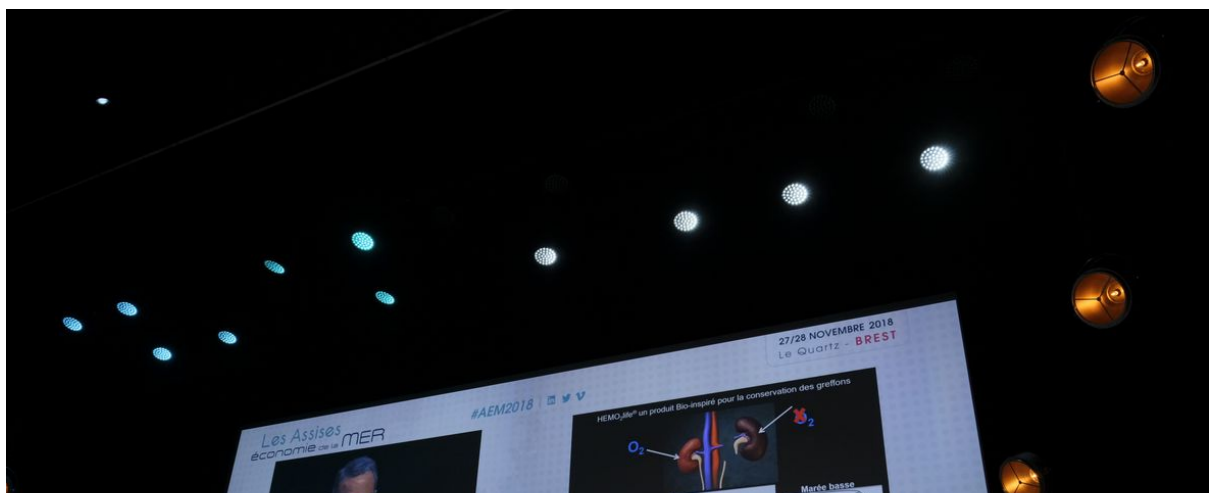


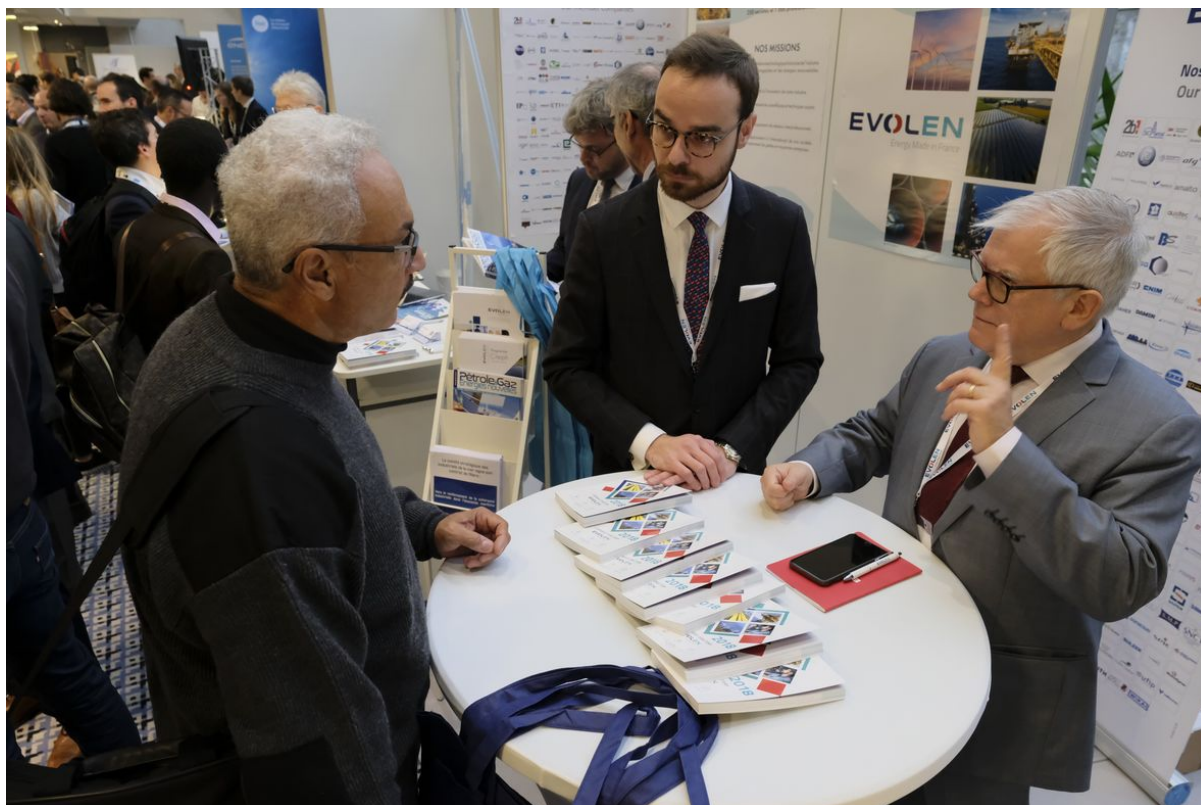
ECONOMIE, ENTREPRISES

Assises de l'économie de la mer : quelle ambition maritime dans les EMR ?

Mis en ligne le **mardi 27 novembre 2018**

Aux Assises de la mer, pour cette première journée, les questions liées à l'innovation maritime et à l'ambition maritime de la France ont occupé la scène. Malgré l'absence de la ministre des Transports, Elisabeth Borne, la parole politique a exprimé un besoin de passer à la vitesse supérieure





« Il y en a parmi vous qui sont inquiets et vous m'avez fait passer des messages, a souligné Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du cluster maritime français, devant plus de 1 500 personnes réunies au Quartz, ce 27 novembre. *L'objectif du gouvernement en 2030 est un doublement des emplois maritimes... Où en sommes-nous ? 27 mesures ont été proposées et 16 retenues.* »

Dans ce contexte, la venue de François-de Rugy, ministre de la transition énergétique, est particulièrement attendue le 28 novembre aux assises. **Des annonces concrètes sont espérées dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).**

Brexit, une exclusion des ports de Brest, Roscoff et Saint-Malo ?

D'autant que les questions sont nombreuses. Sur les conséquences du Brexit tout d'abord, Michel Gourtay, vice-président de Brest métropole, a tenu à rappeler que « *cela fait 5 ans que nous réclamons la position centrale du port de Brest dans le réseau transeuropéen de transport, RTE T, et, avec le Brexit, nous en serions complètement exclus. Nous nous refusons à cette double peine.* »

Une inquiétude partagée par le gestionnaire du port, la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest, ainsi que Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne, pour qui les infrastructures sont l'un des 3 piliers de l'économie maritime bretonne, avec l'enseignement supérieur (en coopération avec le conseil départemental) et l'accueil des entreprises. Premier pas rassurant, le parlement européen a inclut pour la première fois les ports de Brest, Roscoff et Saint-Malo dans un corridor vers l'Irlande.

En attente d'ambition française pour l'éolien flottant

Autre combat, majeur pour la Région Bretagne et Brest métropole, l'implantation d'une filière EMR dédiée à l'éolien flottant et au « petit » hydrolien pour les îles.

Pas question de louper le coche de ces deux industries, sachant que la Région investit 220 M€ sur le port de Brest et cherche la complémentarité des 22 ports bretons. « **Sur le flottant, nous avons nos chances. Nous attendons la confirmation des EMR dans le mix énergétique de la programmation pluriannuelle de l'énergie du gouvernement.** Quatre appels d'offres [de fermes éoliennes] sont annoncés mais nous ne savons pas si la Bretagne y est incluse. Ce n'est donc pas suffisant pour se réjouir. Et quel sera leur rythme, leur montant, leur puissance ? Pour lancer une filière en Bretagne, il nous faut un parc d'au moins 750 MW, seuil de rentabilité. En deçà, les parcs se feront mais avec des éoliennes importées. »

Un périmètre « dérisqué » dans le sud breton est désormais en attente de projet. « Un industriel est sûr de pouvoir s'y installer rapidement. »

Les EMR représentent aujourd'hui 220 emplois en Bretagne.



L'Ocean Hackathon se voit pousser des ailes. Initié à Brest, l'Ocean Hackathon devient national avec un partenariat signé avec Ifremer, le Shom, le SGMer, le cluster maritime et Brest métropole. Cela permettra de susciter des projets de startups liés à l'environnement maritime partout en France, lors d'un concours de 48h en simultané.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



[RETOUR À LA LISTE](#)



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30